



Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais

# Projet d'Aménagement Stratégique

PAS - Pièce 1



Vu pour être annexé à la délibération du Comité syndical  
en date du 11 février 2026

Le Président,  
Pour le Président, le 1<sup>er</sup> vice-Président,  
Jean-Patrick MASSON

A blue ink handwritten signature, appearing to read 'Jean-Patrick MASSON', written over a white rectangular area.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Préambule.....                                                                                                                                                                | 3         |
| Trois axes placés sous le prisme de la transition .....                                                                                                                       | 3         |
| <b>Axe 1 : Structurer un territoire équilibré et résilient face aux défis actuels et futurs .....</b>                                                                         | <b>11</b> |
| Orientation 1 : Consolider une urbanisation polycentrique et résiliente du territoire .....                                                                                   | 13        |
| Orientation 2 : Connecter les polarités grâce à une mobilité intégrée, facilitatrice d'un développement résilient et extraterritorial .....                                   | 17        |
| Orientation 3 : Promouvoir un développement équilibré et dynamique qui conjugue sobriété foncière et qualité de vie .....                                                     | 19        |
| Orientation 4 : Adapter le territoire aux risques climatiques et environnementaux .....                                                                                       | 21        |
| Orientation 5 : Valoriser les spécificités paysagères et patrimoniales du territoire .....                                                                                    | 24        |
| <b>Axe 2 : Consolider le cadre de vie pour une attractivité durable, résiliente et inclusive .....</b>                                                                        | <b>26</b> |
| Orientation 1 : Proposer une offre résidentielle diversifiée et adaptée aux mutations sociales...                                                                             | 28        |
| Orientation 2 : Construire un cadre de vie qualitatif en lien avec les mutations du territoire .....                                                                          | 30        |
| Orientation 3 : Garantir un accès équitable et adapté aux équipements et services essentiels sur chaque bassin de proximité.....                                              | 31        |
| Orientation 4 : Vers une mobilité durable, inclusive et résiliente pour transformer les déplacements et renforcer la cohésion territoriale.....                               | 33        |
| <b>Axe 3 : Stimuler une économie diversifiée, durable et compétitive pour faire face aux mutations .....</b>                                                                  | <b>35</b> |
| Orientation 1 : Soutenir les filières agricoles, forestières, vertes et primaires pour renforcer une économie locale, de proximité et durable.....                            | 37        |
| Orientation 2 : Faire du territoire un centre d'excellence en formation et innovation.....                                                                                    | 39        |
| Orientation 3 : Construire un équilibre territorial entre la métropole et les deux communautés de communes pour renforcer l'attractivité et la compétitivité économique ..... | 40        |
| Orientation 4 : Faire du territoire un « Hub » pour l'économie de demain .....                                                                                                | 42        |
| Orientation 5 : Promouvoir un tourisme durable en valorisant les offres et destinations dans une dynamique de transition .....                                                | 43        |

## Préambule

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), pièce maîtresse du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), traduit une vision partagée et stratégique du développement à 20 ans. Le PAS exprime donc le projet politique porté par les élus à horizon 2046 à travers des orientations et objectifs qui se doivent de répondre aux enjeux et questions stratégiques soulevés dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement, sans entraver l'essor du territoire ni accentuer les déséquilibres urbains existants. Ils doivent au contraire permettre à long terme un développement harmonieux, répondant aux attentes des acteurs du territoire et de la population.

Dans cette perspective, les objectifs de développement engagés à l'échelle du SCoT du Dijonnais doivent permettre un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en garantissant sur le long terme à la fois le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement, les préoccupations majeures pour assurer le développement durable.

## Trois axes placés sous le prisme de la transition

Le territoire du SCoT du Dijonnais a décidé de placer la transition comme fil rouge du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Elle englobe des mutations interconnectées à la fois économiques, sociales et territoriales, urbaines et mobilitaires, environnementales et énergétiques. Chaque dimension vise à anticiper les évolutions à venir et à renforcer la capacité d'adaptation du territoire. L'objectif est de maintenir un équilibre subtil entre développement, préservation et innovation, dans un contexte marqué par des mutations profondes et des tensions d'usage.

Dans un contexte de recomposition territoriale et de solidarité métropolitaine accrue, le SCoT du Dijonnais affirme sa vocation de territoire moteur à l'échelle régionale, en s'appuyant sur son rayonnement métropolitain, sa capacité d'innovation, et sa fonction de polarité d'équilibre. Conscient que son périmètre administratif ne correspond pas à la réalité fonctionnelle de son aire d'influence, il entend renforcer les coopérations interterritoriales à toutes les échelles pertinentes : SCoT limitrophes, intercommunalités voisines, aire d'attraction de Dijon. Cette ouverture vers l'extérieur constitue un levier stratégique pour porter une vision partagée du développement, mutualiser les démarches et peser collectivement dans les grandes transitions à venir. Elle irrigue le PAS, qui traduit cette ambition d'un territoire en mouvement, connecté, et ouvert sur les dynamiques qui le traversent. Face à ces défis, le PAS s'articule autour de trois axes stratégiques, répondant à une question centrale : **Comment concilier croissance urbaine, préservation des ressources naturelles et développement économique dans un territoire en mutation ?**

## Un territoire à la croisée des transitions : poser le cadre des orientations stratégiques

Le Projet d'Aménagement Stratégique s'inscrit dans un contexte de transformations profondes pour le territoire du SCoT du Dijonnais. Entre affirmation métropolitaine, recompositions démographiques, mutations économiques, pression foncière et exigences de sobriété, le diagnostic du territoire dresse un portrait contrasté mais riche d'opportunités.

En guise de préambule aux choix stratégiques portés par le PAS, cette partie introductive propose un diagnostic synthétique du territoire. Elle vise à mettre en lumière les grands équilibres territoriaux, les dynamiques à l'œuvre et les tensions émergentes. Cette synthèse cherche à éclairer les lignes de force du territoire telles qu'elles orientent les axes du projet de territoire à horizon 2046.

Ce récit liminaire articule ainsi les principaux enseignements du diagnostic, identifiés au travers des entrées structurantes suivantes :

- une dynamique démographique soutenue mais inégalement répartie, marquée par le vieillissement et la transformation des ménages ;

- une complémentarité entre cœur métropolitain et territoires périurbains, à consolider ;
- un habitat sous pression, à réinventer à l'aune des objectifs de sobriété, d'adaptation et de diversification ;
- des mutations économiques à accompagner, entre désindustrialisation, montée en puissance des services, et émergence de nouvelles filières ;
- des mobilités en transition, à reconfigurer pour réduire les inégalités d'accès et les impacts environnementaux ;
- une qualité environnementale et paysagère à préserver, au cœur de la résilience territoriale face aux dérèglements climatiques.

Ce cadrage contextuel permet de mieux comprendre les orientations du PAS et les choix qui y sont formulés. En posant ce regard transversal sur le territoire, il constitue une clé de lecture pour appréhender les trois axes stratégiques et les orientations qui en découlent.

## UN TERRITOIRE EN HERITAGE, TRAVERSÉ PAR DES MUTATIONS : UNE COMPLEMENTARITE ET UN EQUILIBRE A TROUVER

Dijon, cité au riche passé historique, occupe le rôle de pôle régional structurant au sein du Dijonnais. La capitale historique de la Bourgogne, y assume donc son statut de « locomotive ». La présence ancienne d'institutions administratives, politiques et universitaires a attiré les activités et la population, générant un pôle d'attraction majeur au niveau de la région. Au fil du temps, le Dijonnais s'est étendu, s'enrichissant de villes et de bourgs secondaires nourris par des flux migratoires internes, répondant aux besoins de familles en quête d'une qualité de vie préservée. Cette dynamique historique se ressent encore aujourd'hui. Avec plus de 295

702 habitants (INSEE, 2021), le territoire continue de croître, même si le rythme est moins soutenu qu'autrefois. L'accueil régulier de nouveaux habitants, l'essor de l'enseignement supérieur et l'offre culturelle expliquent, en partie, le dynamisme de la métropole. Aujourd'hui, cette métropole génère une attractivité qui se diffuse au-delà de ses frontières, créant une interdépendance forte avec les polarités extérieures et les communes environnantes.

Mais le territoire ne se limite pas à la seule échelle métropolitaine car en s'éloignant du cœur métropolitain, on découvre d'autres

réalités, notamment dans les Communautés de Communes (Plaine Dijonnaise, Norge et Tille). Jadis rurales, ces zones ont vu croître des espaces résidentiels pour ménages actifs, attirés par un marché immobilier plus abordable et l'accès à une maison individuelle. Ces communes ont connu de vrais « booms » de population dans les décennies 1970-2000, accompagnés de nouveaux aménagements et nouvelles infrastructures (axes routiers, lotissements pavillonnaires). Ces deux Communautés de Communes forment un espace diversifié en termes de morphologie urbaine, de ressource agricole, mais aussi de dynamisme économique. Au fil des années, cette aire a construit son identité sur un équilibre fragile : disposer de la force d'entraînement de la capitale régionale, tout en s'appuyant sur des centralités secondaires périurbaines ou plus rurales.

Il existe donc une réalité multiscalaire :

- d'une part, la métropole dynamique, polarisante en emploi et services, mais concentrant aussi les enjeux de rénovation du parc immobilier et de mobilité ;
- les Communautés de communes plus rurales, historiquement marquées par l'urbanisation pavillonnaire, cherchant un meilleur équilibre dans l'offre de services et le développement d'activités locales d'autre part.

Aujourd'hui, l'enjeu consiste à consolider la complémentarité, la cohésion de l'ensemble de ce territoire diversifié et multiscalaire. Les pôles hors métropole cherchent à renforcer leurs capacités d'accueil et leur offre de services de proximité (écoles, santé, commerces), car la mobilité domicile-travail reste très tournée vers la ville-centre. De plus en plus, il est question de repenser les déplacements, de limiter les navettes routières, tout en permettant aux bourgs et petites villes de s'équiper pour attirer ou stabiliser la population.

## LA POPULATION : ENTRE CROISSANCE MAITRISEE ET RECOMPOSITIONS FAMILIALES

### | Un solde naturel et migratoire toujours positif

La population atteint près de 295 702 habitants (INSEE, 2021). Longtemps portée par la seule dynamique naturelle, c'est-à-dire, plus de naissances que de décès, la croissance de ces dernières années s'explique également par un solde migratoire à nouveau favorable depuis 2010. La métropole dijonnaise regagne même en attractivité, tout en affichant la plus forte concentration démographique.

### | Vieillesse et nouvelles structures de ménages

Ce dynamisme global n'occulte pas un fait majeur : malgré une proportion importante de 15-29 ans, le vieillissement de la population s'installe, entraînant un indice de vieillissement en hausse (de 67 à 86 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans

entre 2010 et 2021). Un changement sociétal est à l'œuvre, la taille moyenne du ménage diminue (1,95 personne en 2021), et les familles monoparentales progressent (+ 23 % depuis 2010), notamment du fait des décohabitations, des recompositions familiales et de l'allongement de la durée de vie. Ces tendances infléchissent donc des besoins en logement et des exigences en termes de services de proximité et spécialisés (santé, mobilité adaptée). Il convient également de noter que l'implantation de nouveaux arrivants, souvent plus jeunes, crée un contraste entre la population historique, très ancrée, et ces ménages plus mobiles, venus profiter de l'attractivité économique et universitaire de l'agglomération.

### | Disparités territoriales

Si Dijon et certaines communes périurbaines conservent un essor significatif (Ahuy, Perrigny-

lès-Dijon...), d'autres comme Quetigny ou Longvic ralentissent. Le territoire se structure ainsi entre des polarités anciennes en phase de

renouvellement (grands ensembles et logements sociaux en métropole) et des bourgs en quête de revitalisation.

## UN HABITAT SOUS PRESSION, A RENOUVELER, DIVERSIFIER ET REINVENTER

Quand la population se transforme, l'habitat doit suivre. En effet, démographie et habitat sont étroitement liés sur le territoire du Dijonnais. La demande de logements a longtemps été portée par la croissance naturelle (naissances excédant les décès) et, à certaines périodes, par l'arrivée de nouveaux habitants. Ces dernières années, l'accentuation du desserrement des ménages (plus de foyers pour un même nombre d'habitants) vient accentuer la pression sur le parc immobilier. On assiste ainsi à plusieurs mouvements :

- Un fort développement de la maison individuelle en zones périurbaines ces dernières décennies ;
- Une intensification du marché locatif en métropole en réponse aux besoins d'étudiants, des jeunes actifs et de ménages plus modestes ;
- Une augmentation des prix de l'immobilier désormais sensibles dans les premières couronnes, voire même dans des communes plus éloignées ;
- Un rééquilibrage à rechercher au niveau des logements aidés majoritairement concentrés dans la métropole et quelques pôles secondaires.

À cela s'ajoutent de nouveaux défis : un parc de logement relativement ancien dont la rénovation énergétique devient cruciale. Les enjeux de qualité de vie, de sobriété foncière et d'accessibilité (pour les personnes âgées ou handicapées) s'invitent dans tous les projets. Si la métropole compte déjà une proportion

importante de logements collectifs, les intercommunalités doivent veiller à diversifier leur offre, afin de ne pas enfermer la population dans le « tout-pavillonnaire ».

### | De l'étalement urbain passé à la nécessaire sobriété

Le parc de logement recense 162 310 unités (INSEE, 2021) principalement concentrées dans la métropole (60 %). Les maisons individuelles dominent dans les Communautés de Communes, traduisant l'essor historique du pavillonnaire ; cette tendance a favorisé une consommation notable d'espaces agricoles ou naturels, que la loi Climat & Résilience contraint désormais (Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050).

### | Vers une offre plus diversifiée

Le prix du foncier et la hausse de l'immobilier (maison autour de 3 000 €/m<sup>2</sup> sur la métropole) restreignent l'accessibilité pour certains ménages d'autant plus que presque la moitié des foyers sont composés d'une seule personne. Il existe un enjeu en matière de réponse aux besoins de logements adaptés au profil des ménages.

### | Logements aidés et équité territoriale

Le parc social représente près de 20 % des résidences principales, massivement localisées dans la métropole dijonnaise. Les communes soumises à la loi SRU (Chenôve, Dijon, Longvic, Chevigny-Saint-Sauveur, etc.) diversifient leur stratégie afin de respecter un seuil légal et d'éviter les phénomènes de concentration.

## L'ECONOMIE EN TENSION : ENTRE HERITAGE INDUSTRIEL, TERTIARISATION ET INNOVATION

### Un territoire « employeur »

Sur le plan économique, le Dijonnais est un pôle majeur au niveau régional, concentrant plus de 60 % de l'emploi du département. L'indice de concentration de l'emploi (119) indique un afflux de travailleurs extérieurs. La métropole dijonnaise réunit des secteurs variés : activités administratives (préfecture, collectivités), recherche, enseignement supérieur, services spécialisés, hôpital universitaire. Le secteur du commerce et des services divers est le premier employeur, renforcé ces dernières années par l'essor de la grande distribution, des services à la personne et d'un écosystème de start-up autour des nouvelles technologies. Les Communautés de Communes affichent un rôle plus résidentiel, à l'exception de pôles relais comme Genlis ou Arc-sur-Tille.

### Montée en puissance des services et recul industriel

Les activités tertiaires (commerces, transports, services divers) représentent environ la moitié des emplois. On observe une

désindustrialisation à l'œuvre, dans la ligne des tendances nationales, bien que quelques niches progressent telles que l'industrie agroalimentaire, les activités en lien avec la logistique. Confronté à ce phénomène, le territoire s'appuie sur le rôle administratif de Dijon (préfecture, université, santé), le commerce inter-entreprises, l'innovation (technopôle Agronov), les filières vertes (méthanisation, énergies renouvelables), la structuration de chaînes de valeur agroalimentaires de qualité (moutarde de Dijon, AOC viticoles...). Les Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise et de Norgé et Tille misent sur leurs zones d'activités dédiées, en jouant la carte de l'artisanat, de la logistique et de l'industrie agroalimentaire, renforcée par la richesse agricole du territoire (production céréalière, maraîchage, viticulture). L'émergence d'activités vertes (énergies renouvelables, valorisation des produits locaux, circuits courts) montre que ces zones s'inscrivent déjà dans la transition écologique et la diversification économique.

## UN DEFI SOCIAL : L'INSERTION, LA FORMATION ET L'ADEQUATION DES COMPETENCES

Le récit de l'économie locale ne serait pas complet sans évoquer la réalité du chômage et de la précarité. Si la métropole dijonnaise propose une multitude d'emplois, le taux de chômage y reste plus élevé que dans les secteurs périurbains, signe de difficultés d'insertion pour une partie de la population, notamment parmi les jeunes adultes en fin d'études.

Dans les communes rurales, au contraire, le chômage est nettement plus faible : on y retrouve une structure de l'emploi relativement stable, voire en tension dans certains domaines (services, artisanat) ce qui attire souvent les ménages bi-actifs. Cette disparité sociale entre

les pôles urbains et périurbains est renforcée par des revenus médians plus élevés hors métropole, notamment dans certaines communes très résidentielles.

Face à ces contrastes, la formation continue et l'apprentissage gagnent du terrain, portés par des structures comme l'Université Bourgogne Europe ou des centres de formation professionnels. Malgré la présence de ces équipements structurants, l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins économiques se ressent encore, en particulier pour les diplômés universitaires qui peinent à entrer sur un marché de l'emploi local très ciblé sur certaines compétences. L'un des enjeux consiste donc à anticiper les métiers de demain

(numérique, transition écologique, filières vertes) via notamment, la multiplication des partenariats avec les entreprises.

## MOBILITES EN PLEINE EVOLUTION : UN DEFI DE COHESION TERRITORIALE

### | Une dépendance à la voiture persistante

Parcourons à présent les routes et les rails qui sillonnent le territoire du Dijonnais. La métropole dijonnaise concentre la grande majorité des dessertes, qu'il s'agisse des transports en commun, du ferroviaire ou des axes routiers et autoroutiers. Cela explique le flux quotidien de navetteurs, habitant hors de la ville mais travaillant ou étudiant à Dijon, et engendre d'importantes congestions routières aux heures de pointe. Les flux domicile-travail sont massivement orientés vers Dijon, créant saturation et nuisances environnementales. En outre, la fracture territoriale se révèle dans les secteurs moins desservis.

Dans les intercommunalités l'usage de la voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail, compte tenu du manque d'alternatives. De nouvelles pistes se

dessinent : amélioration du réseau de bus périurbain, développement d'aires de covoiturage ou de liaisons cyclables. Les objectifs sont multiples : en effet, il s'agit de fluidifier les déplacements, réduire l'empreinte carbone, garantir la mobilité des personnes âgées ou isolées.

### | Des solutions multimodales à consolider

Le renforcement du ferroviaire (gare de Porte Neuve, liaison Dijon-Nancy) et l'optimisation des axes routiers avec aires de covoiturage figurent parmi les mesures phares. Les modes doux tendent à se développer, soutenus par des politiques publiques plus volontaristes (véloroutes, zones 30, pistes sécurisées, etc.). Toutefois, le passage à une mobilité durable implique de repenser l'aménagement : densifier les pôles de vie, mixer habitat et emploi, rapprocher les services des habitants.

## PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT : ENTRE PLAINES, VALLEES ET URBANISATION RAISONNEE

### | Préserver les espaces agricoles et naturels

Au-delà de la métropole, les paysages du Dijonnais dévoilent leur variété : plaines céréalières, coteaux viticoles réputés, vallées de la Tille et de l'Ouche, zones humides, sans oublier le canal de Bourgogne. Ce patrimoine naturel, précieux pour la biodiversité et pour l'attractivité subit néanmoins la pression foncière. L'étalement urbain passé à parfois grignoté les espaces agricoles et naturels, nécessitant désormais une approche de sobriété foncière marquée par l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).

On voit s'amorcer des pratiques plus vertueuses, comme la renaturation de friches, la protection des haies et des zones humides, ou encore l'adaptation au changement climatique (lutte contre le ruissellement, préservation des captages d'eau, limitation des îlots de chaleur).

### | Gestion de l'eau et adaptation climatique

Le territoire subit des pressions liées aux canicules et aux inondations. Outre la préservation des captages, la réduction des risques (gestion des ruissellements, limitation de l'imperméabilisation, développement de

zones d'infiltration) est un levier crucial. La Trame Verte, Bleue et Noire constitue un support stratégique de continuités écologiques, améliorant la résilience et la qualité de vie.

### | Énergies renouvelables et mix énergétique

La méthanisation, le solaire et l'éolien sont étudiés pour diminuer l'empreinte carbone,

dans une approche toutefois raisonnée pour préserver l'identité paysagère unique du territoire (côte viticole, site des Climats du vignoble de Bourgogne inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, Canal de Bourgogne, etc.).

## COHESION ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

### | Des équipements polarisés sur Dijon

Le centre dijonnais concentre la plupart des grands équipements hospitaliers, culturels et universitaires. À mesure que la population s'étale, l'écart d'accessibilité se creuse, imposant une reconfiguration des bassins de vie. Le confortement des centralités cherche à réduire la dépendance automobile.

### | Moderniser les zones d'activités commerciales et de services

Les zones d'activités périphériques souffrent d'un vieillissement rapide. Le déclin de l'hypermarché au profit du e-commerce, ou la montée des enseignes de seconde main, transforment les usages. La restructuration de ces grands pôles (Quetigny, Chenôve) en lieux multifonctionnels constitue un enjeu pour maintenir l'attractivité tout en intégrant la sobriété foncière et la performance énergétique.

## UN TERRITOIRE EN QUETE DE COMPLEMENTARITE ET D'EQUILIBRE : VERS UNE TRANSITION A LA FOIS ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Lorsque l'on observe la « grande fresque » qui se déploie de Dijon jusqu'à ses franges plus rurales, on comprend que le territoire du Dijonnais a su bâtir sa force sur un développement relativement équilibré. Toutefois, la pression démographique, l'évolution des modes de vie, les objectifs de sobriété foncière impulsés par la loi Climat et Résilience et les mutations économiques imposent de repenser cet équilibre.

Le diagnostic révèle alors trois défis majeurs :

- **Répondre aux mutations sociales et démographiques,** notamment en

diversifiant l'habitat, en accompagnant le vieillissement, en renforçant la mixité et l'insertion sociale ;

- **Concilier le développement économique et l'impératif écologique** en valorisant les ressources locales, en encourageant l'innovation et la formation, dans une logique respectueuse de l'environnement ;
- **Gérer les mobilités et l'artificialisation des sols** pour garantir un cadre de vie de qualité et soutenable à long terme.

## CONCLUSION

Ce diagnostic n'est qu'un « instantané », un portrait du territoire du Dijonnais à un moment donné et qui tend donc à évoluer. Mais au-delà du constat, il permet de tracer en filigrane les orientations à inscrire dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), projet politique du document supra-communal. Le fil rouge en est la transition, sous toutes ses facettes : sociale, économique, écologique, énergétique, etc.

Les acteurs locaux sont désormais invités à bâtir une stratégie qui s'appuie sur ces constats afin de pérenniser ce qui fait la force du territoire, son dynamisme, son patrimoine, la richesse de ses paysages, sa tradition d'innovation, tout en corrigeant ses fragilités : déséquilibre du marché du travail, répartition inégale des services, pression foncière, vulnérabilité climatique...

Et comme dans toute histoire, c'est bien de l'avenir qu'il s'agit. Le projet de territoire cherchera ainsi à embarquer le territoire du Dijonnais dans une nouvelle ère, où la créativité, la participation citoyenne et la solidarité guideront le modèle de développement.

# Axe 1 :

Structurer un  
territoire équilibré et  
résilient face aux  
défis actuels et  
futurs



Le territoire du Dijonnais est confronté à des défis majeurs qui appellent à une réflexion approfondie sur son développement futur. La croissance démographique, l'évolution des modes de vie, les mutations économiques et les exigences de la transition écologique imposent de repenser l'organisation territoriale de manière cohérente et durable. Le risque de concentration excessive des activités et des populations autour de Dijon Métropole soulève des questions d'équité territoriale, de qualité de vie et de mobilité, tandis que les espaces naturels et agricoles subissent des pressions croissantes liées à l'urbanisation.

Face à ces enjeux, il devient essentiel d'imaginer un développement capable de concilier les besoins en logement, en emploi et en services tout en préservant les ressources et les paysages qui font la richesse du territoire. L'accessibilité aux services publics, la réduction des déplacements contraints, la diversification économique et la lutte contre l'artificialisation des sols sont autant de préoccupations majeures à prendre en compte. Cette approche implique de renforcer la cohésion entre les différentes parties du territoire et d'assurer une répartition équilibrée des fonctions et des infrastructures.

L'adaptation aux changements climatiques et aux exigences environnementales représente également un défi incontournable. Préserver la biodiversité, gérer durablement les ressources en eau et du sol, et limiter l'exposition aux risques naturels et technologiques sont des conditions indispensables pour garantir la résilience du territoire. En parallèle, la valorisation des identités paysagères et patrimoniales contribue à maintenir l'attractivité et l'ancrage local, tout en accompagnant les transformations nécessaires.

Dans ce contexte, cet axe vise à répondre à ces multiples enjeux en proposant une vision d'ensemble qui articule les dimensions économiques, sociales, environnementales et paysagères. Il s'agit de poser les fondations d'un aménagement équilibré et respectueux des spécificités locales, apte à relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

## Orientation 1 : Consolider une urbanisation polycentrique et résiliente du territoire

*Le SCoT du Dijonnais entend répondre aux enjeux d'équilibre territorial, de proximité et de résilience face aux transitions économiques, sociales et climatiques. La croissance de Dijon Métropole et la nécessité de limiter la centralisation justifient le développement d'une armature polycentrique à plusieurs niveaux afin de créer des complémentarités et synergies non seulement entre ces différents niveaux mais également entre les pôles désignés et leur bassin de proximité. Cela signifie un développement différencié mais complémentaire à la hauteur du rôle et des fonctions de chacune des communes. Cette approche vise à mieux répartir les activités, les services et les emplois sur l'ensemble du territoire pour améliorer la qualité de vie, réduire les déplacements contraints et soutenir l'attractivité.*

*En fonction de leur classification au sein de cette armature territoriale, chaque polarité contribue de manière différenciée à l'organisation spatiale et fonctionnelle du territoire, impliquant des droits mais aussi des devoirs. Selon la hiérarchie définie, des objectifs différenciés sont assignés, à titre d'exemples en termes de production de logements et notamment de logements abordables, de diversification du parc, de niveau de densité, de formes urbaines. L'atteinte de ces droits et devoirs conditionne par conséquent le bon fonctionnement de l'armature territoriale dans son ensemble, garantissant une répartition équilibrée des dynamiques de développement, en lien avec la transition écologique et les impératifs de sobriété.*

**Organiser le territoire du SCoT du Dijonnais autour d'un réseau polycentrique de centralités complémentaires, capables de renforcer l'attractivité locale et de répondre aux enjeux d'équilibre territorial, de proximité et de résilience face aux transitions économiques, sociales et climatiques**

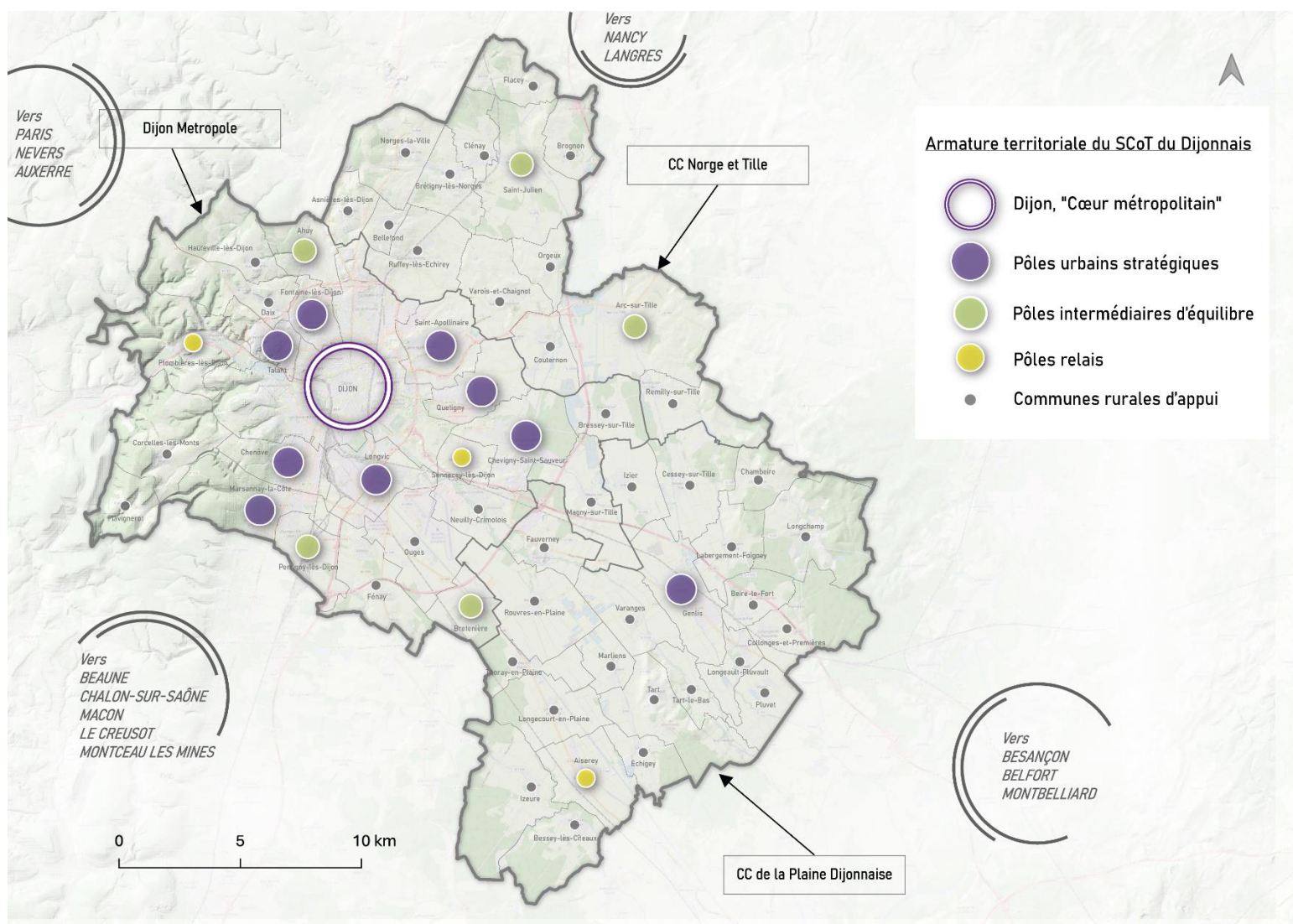
- Structurer une armature territoriale cohérente et adaptée aux besoins et capacités du territoire, avec :

- Un « **cœur métropolitain** » (*Dijon*) : centre névralgique d'une agglomération élargie jouant un rôle spécifique dans l'espace régional multipolaire : capitale régionale, bassin de vie et d'emploi le mieux irrigué par tous les systèmes de transport, au centre des axes routiers, ferroviaires, etc. Son développement encourage la réhabilitation des friches, l'économie du savoir et un urbanisme favorisant la qualité de vie avec des quartiers mixtes, dynamiques et connectés

- Des « **pôles urbains stratégiques** » (*Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire, Talant et Genlis*) : relais économiques majeurs et pôles de services consolidant la complémentarité avec Dijon. Ces centralités assurent l'accès à l'emploi et aux équipements structurants tout en intégrant des espaces résidentiels de qualité, des commerces et des lieux de vie de proximité. Elles allient rayonnement économique et services essentiels des bassins de vie
- Des « **pôles intermédiaires d'équilibre** » (*Ahuy, Bretenière, Perrigny-lès-Dijon, Arc-sur-Tille et Saint-Julien*) : espaces de convergence entre dynamiques métropolitaines, qualité du cadre de vie, qualité résidentielle assurant une mixité habitat-emploi. Ils accueillent des projets d'économie verte et soutiennent l'artisanat local, tout en garantissant l'accès aux services quotidiens et aux mobilités douces

- Des « **pôles relais** » (*Plombières-lès-Dijon, Sennecey-lès-Dijon et Aiserey*) : centres de services de proximité et de vie collective animant les bassins de vie par des équipements de première nécessité (commerces, écoles, maisons de santé). Ils facilitent les mobilités de courte distance avec des navettes locales et des itinéraires cyclables, tout en renforçant les dynamiques associatives et sociales
- Et des « **communes rurales d'appui** » (*autres communes*) : Acteurs essentiels de l'équilibre territorial, les communes rurales d'appui contribuent à la vitalité des bassins de vie en assurant une fonction de proximité et d'ancrage.

Elles participent activement au soutien des circuits courts, de l'artisanat local, et à la diffusion d'un habitat plus sobre. Ces communes jouent un rôle structurant dans le maintien et le renforcement des services et commerces de proximité, conditions indispensables à l'attractivité résidentielle et à la qualité de vie. Intégrées aux logiques de bassins de vie et desservies par des solutions de mobilité adaptées, elles ne doivent pas être considérées comme des territoires isolés, mais bien comme des composantes dynamiques du maillage territorial, offrant un cadre de vie recherché pour les habitants en quête de proximité et de lien social.



**Organiser la complémentarité des fonctions entre les différentes polarités de l'armature territoriale**

- Rapprocher certaines activités économiques et administratives des lieux de vie
- Inciter les territoires à mettre en place les conditions d'accueil d'administration régionale et de service public dans les pôles urbains stratégiques et pôles intermédiaires d'équilibre
- Renforcer les synergies économiques et sociales via la mise en réseau des acteurs économiques
- Tendre vers un équilibre entre l'habitat, les emplois et les équipements publics

**Renforcer le « cœur métropolitain » comme pôle structurant**

- Conforter Dijon comme moteur de l'innovation et des transitions écologique et économique
- Soutenir le rôle de Dijon dans les secteurs d'avenir comme la santé, l'agroécologie et le numérique, en renforçant les partenariats avec l'Université de Bourgogne Europe (UBE), les centres de recherche et le CHU
- Développer des zones d'innovation économique dans les espaces urbains disponibles (l'extension du pôle Valmy par exemple)

- Développer des espaces multifonctionnels dans les nouveaux quartiers pour favoriser des parcours de vie complets

**Renforcer le rôle des polarités des deux communautés de communes pour soutenir la cohérence territoriale**

- Soutenir leur développement pour diversifier les activités de proximité
- Permettre la réalisation d'équipements publics structurants
- Encourager la création de hubs d'activités locales pour offrir des services de proximité, notamment dans le domaine de la santé, de l'emploi et de l'éducation
- Déployer des pôles d'innovation économique sur des secteurs stratégiques pour diversifier l'économie locale et limiter la centralisation exclusive à Dijon Métropole

**Développer des fonctions métropolitaines au service du territoire élargi**

- Positionner Dijon comme hub pour les équipements culturels, de santé et de recherche, tout en développant des pôles complémentaires pour diffuser ces services
- Pour éviter une hypercentralisation métropolitaine, favoriser l'accès à la culture et aux soins dans les zones périurbaines et soutenir l'attractivité hors métropole

## Orientation 2 : Connecter les polarités grâce à une mobilité intégrée, facilitatrice d'un développement résilient et extraterritorial

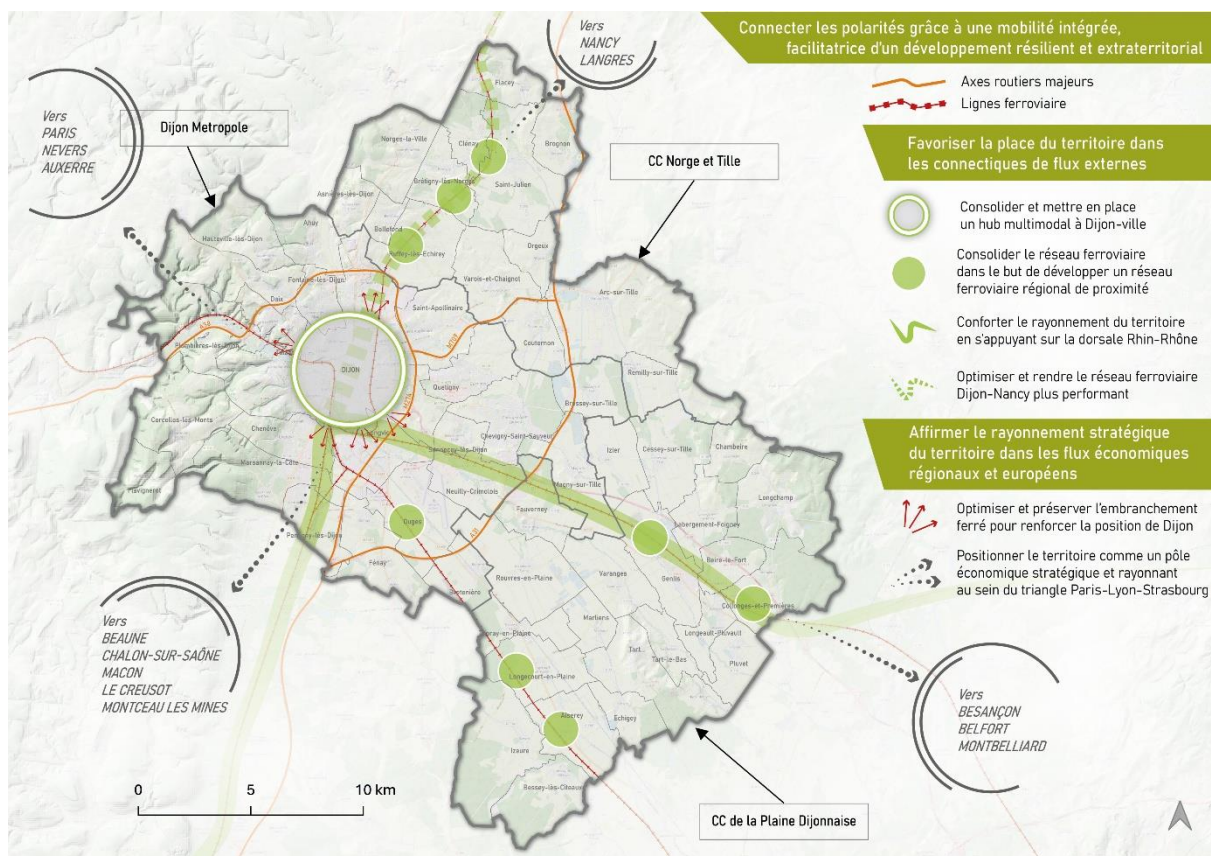
*Le SCoT du Dijonnais entend répondre au besoin de renforcer les connexions entre les polarités du territoire et d'améliorer son intégration aux grands flux de mobilité. Face aux enjeux de résilience, de transition écologique et d'attractivité, il est essentiel de développer des infrastructures multimodales efficaces, favorisant l'intermodalité et les mobilités douces. L'amélioration des connexions ferroviaires régionales et nationales, notamment via la gare Porte Neuve et la dorsale Rhin-Rhône, vise à faciliter les déplacements du quotidien, réduire la dépendance à la voiture et renforcer le rayonnement extraterritorial du SCoT du Dijonnais.*

### Favoriser la place du territoire dans les connectiques de flux externes

- Consolider et mettre en place un hub multimodal à Dijon-ville en intégrant des services innovants
- Permettre la transformation de la gare Porte Neuve en un centre intermodal favorisant l'interconnexion entre TER, transports en commun locaux et modes doux
- Permettre à la gare de Porte Neuve de se développer et d'être une des possibilités de liaison ferroviaire avec l'Est
- Renforcer l'intégration logistique du territoire par le développement du fret ferroviaire et de solutions multimodales durables
- Consolider le réseau ferroviaire avec une perspective d'accessibilité durable dans le but de développer un réseau ferroviaire régional de proximité
- Conforter le rayonnement du territoire en s'appuyant sur la dorsale Rhin-Rhône et en confortant les relations entre le territoire et la métropole parisienne
- Optimiser et rendre le réseau ferroviaire Dijon-Nancy plus performant

### Affirmer le rayonnement stratégique du territoire dans les flux économiques régionaux et européens

- Faciliter l'intégration des zones rurales dans les flux économiques régionaux grâce à un soutien accru au déploiement des infrastructures numériques
- Optimiser et préserver l'embranchement ferré pour renforcer la position de Dijon
- Positionner le territoire comme un pôle économique stratégique et rayonnant au sein du triangle Paris-Lyon-Strasbourg grâce à une offre foncière et immobilière adaptée et attractive



### Orientation 3 : Promouvoir un développement équilibré et dynamique qui conjugue sobriété foncière et qualité de vie

*Le territoire du SCoT du Dijonnais est confronté à des enjeux majeurs de sobriété foncière, de préservation des espaces agricoles et naturels, et d'amélioration de la qualité de vie. La raréfaction des terrains disponibles, la pression urbaine croissante et les exigences de la loi Climat et Résilience imposent de repenser les modes de développement. L'étalement urbain passé a fragilisé les sols, intensifié les déplacements et réduit la multifonctionnalité des espaces agricoles. Cette orientation s'inscrit donc dans la volonté de concilier croissance démographique, attractivité économique et gestion durable des ressources.*

#### S'inscrire dans la trajectoire nationale de la zéro artificialisation nette des sols (ZAN) à horizon 2050

- En phasant l'effort à réaliser pour le développement urbain, toutes destinations confondues, par tranche de 10 ans selon les périodes définies par la loi Climat et résilience et transcrites dans le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté
  - En réduisant conformément au SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté de **58,6 %** le rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2030 inclus par rapport à la période 2011-2020 inclus
  - En intensifiant le rythme de réduction de l'artificialisation des sols d'environ **70 %** sur la période 2031-2040 inclus par rapport à 2011-2020 inclus
  - En poursuivant la baisse de l'artificialisation jusqu'à environ **90 %** à fin 2046, pour atteindre la ZAN en 2050

#### Intégrer la préservation des sols comme un enjeu transversal de l'aménagement

- Prioriser la reconversion des espaces déjà urbanisés (friches, anciens sites industriels) pour le développement résidentiel et/ou économique
- Prioriser les espaces urbanisés existants et privilégier leur requalification pour répondre

au besoin de développement (habitat et activité) du territoire avant de prévoir toute nouvelle extension

- Favoriser l'intégration des sols dans les stratégies de gestion des eaux pluviales :
  - Par la pratique de drainage et protection des zones humides en secteur agricole et naturel
  - Par des méthodes de désimperméabilisation en secteur urbanisé
  - Par l'infiltration des eaux pluviales grâce aux éléments éco-paysagers et la protection des zones humides en secteur agricole et naturel

#### Soutenir la préservation des sols agricoles et naturels pour garantir leur multifonctionnalité

- Protéger les terres agricoles dans la plaine dijonnaise et autour des villages viticoles en inscrivant des zones tampons pour limiter les pressions urbaines et maintenir les coupures d'urbanisation
- Renforcer la protection des terres agricoles, en particulier maraîchères, dans une logique de souveraineté alimentaire locale, dans la poursuite de la dynamique initiée par Dijon Métropole
- Encourager la renaturation et la désimperméabilisation des espaces publics dans une logique d'infiltration des eaux pluviales et de développement de la perméabilité écologique, dont la trame brune

- Permettre l'expérimentation des projets de régénération des sols urbains sur des sites de friches grâce à des techniques d'agriculture urbaine ou de végétalisation contrôlée

**Favoriser un développement structuré autour des centralités existantes pour limiter l'étalement urbain**

- Prioriser les projets urbains autour des infrastructures de transport et des pôles multimodaux pour garantir un développement compact et bien desservi
- Encourager un développement urbain en continuité avec le tissu bâti pour renforcer

les connexions et garantir des centralités fonctionnelles

**Réhabiliter et densifier en priorité les espaces déjà urbanisés**

- Prioriser le développement urbain au sein des enveloppes urbaines
- Développer des aménagements compacts et de qualité pour une densification durable et attractive
- Limiter l'expansion résidentielle en périphérie pour protéger les terres viticoles et agricoles

## Orientation 4 : Adapter le territoire aux risques climatiques et environnementaux

*A l'image du territoire national, le SCoT du Dijonnais évolue dans un contexte marqué par l'intensification des risques climatiques et environnementaux, nécessitant des actions préventives et adaptées. Les épisodes de canicule, d'inondations ou de pollution, combinés à l'érosion de la biodiversité, mettent en évidence la vulnérabilité du territoire et des habitants. La gestion durable des ressources, notamment en eau, devient cruciale face aux pressions sur les milieux naturels. Cette orientation s'inscrit dans la volonté d'anticiper ces défis en conciliant développement, résilience climatique, préservation des écosystèmes et qualité de vie de la population.*

### Développer la Trame Verte, Bleue et Noire pour la biodiversité et ses services rendus

- Préserver les réservoirs de biodiversité des milieux souterrains, boisés, ouverts et ouverts secs. Il s'agit par exemple des pelouses sèches, des cavités et des boisements de la côte
- Concilier la valorisation de la forêt avec sa gestion durable et sa préservation
- Intégrer les continuités écologiques dans l'aménagement, particulièrement les cours d'eau (l'Ouche, la Norges, la Vouge, la Tille et leurs milieux humides associés), ou encore le réseau reliquaire de haies
- Développer la biodiversité ordinaire et la nature en ville en lien avec la lutte contre les îlots de chaleur, la trame brune et l'infiltration des eaux pluviales
- Replacer l'eau et la nature au cœur des centralités urbaines et des bourgs afin d'atténuer les effets du changement climatique

### Garantir un projet de développement en adéquation avec la ressource en eau

- Tenir compte des capacités disponibles en eau et d'assainissement en amont de la définition des projets
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et la recharge des eaux souterraines en mobilisant les techniques alternatives et solutions fondées sur la nature afin notamment de réduire les risques de ruissellement

- Préserver la qualité des captages en eau potable à travers la protection des points de captage et en maîtrisant l'urbanisation aux abords des secteurs stratégiques pour l'alimentation en eau potable
- Mettre en œuvre des solutions hydro-économiques dans les projets, notamment dans les bâtiments publics lieux d'exemplarité
- Gérer, réhabiliter et aménager les carrières alluvionnaires dans un souci d'exemplarité en limitant les impacts tout au long de l'activité

### Limiter l'exposition de la population aux risques et nuisances dans un contexte de changement climatique

- Développer un urbanisme favorable à la santé en intégrant des solutions visant à atténuer les nuisances (pollution de l'air, bruit, îlots de chaleur), renforcer la résilience climatique et améliorer la qualité de vie des habitants
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux aléas dans un contexte de changement climatique (inondations, ruissellement, mouvements de terrains) et risques industriels et technologiques, en intégrant dès à présent les niveaux de risques attendus dans le futur
- Limiter l'exposition des populations aux nuisances (sonores, olfactives, lumineuses, atmosphériques, etc.)
- Préserver (Eviter-Réduire-Compenser) les éléments éco-paysagers, supports de biodiversité et d'atténuation des risques

climatiques, particulièrement les haies, mares, talus, prairies, etc.

**Maitriser les consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables**

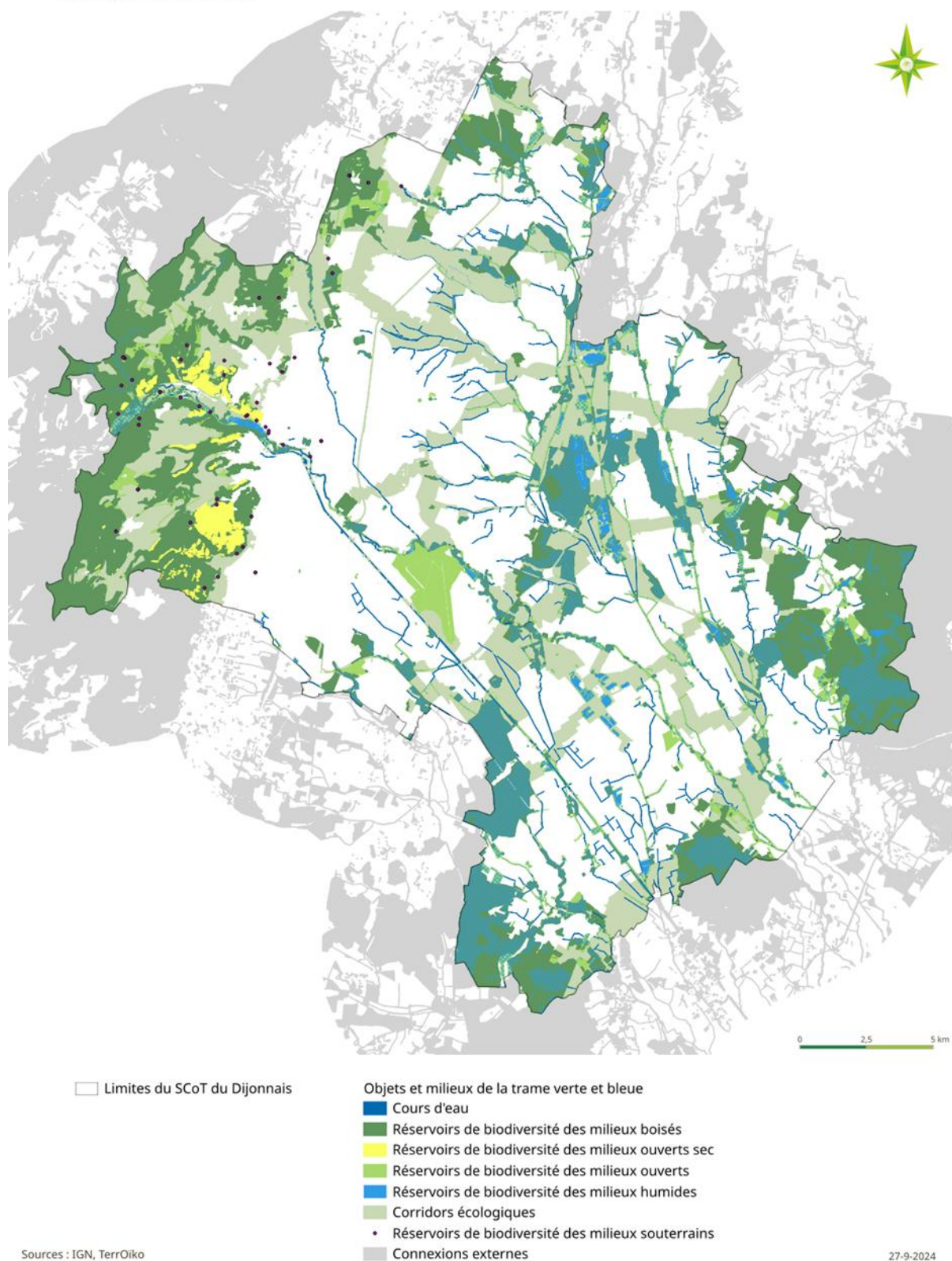
- S'inscrire dans la trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050 (zéro émission nette) et de transition énergétique régionale
- Développer les énergies renouvelables, notamment le solaire, la méthanisation et

l'éolien, en veillant à la maîtrise de la consommation de terres agricoles ou naturelles, dans une approche écologique, paysagère et architecturale globale et cohérente

- Consolider les réseaux de chaleur existant pour enclencher de nouvelles démarches
- Intégrer les enjeux paysagers, écologiques et agricoles, dans le développement de ce mix énergétique

## Cartographie de synthèse de la trame verte et bleue du SCoT du Dijonnais

### Les objets et les milieux



## Orientation 5 : Valoriser les spécificités paysagères et patrimoniales du territoire

*Marqué par une richesse paysagère et patrimoniale singulière, le territoire du SCoT du Dijonnais fait face à des transformations urbaines, agricoles et environnementales qui menacent ses spécificités. L'étalement urbain, la banalisation des silhouettes urbaines, la pression sur les espaces agricoles et viticoles ainsi que l'évolution des infrastructures altèrent progressivement l'identité des paysages. Par ailleurs, la valorisation du patrimoine et du paysage culturel, notamment en lien avec le Bien des Climats du vignoble de Bourgogne inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et la préservation des co-visibilités emblématiques deviennent importantes pour maintenir l'intégrité et l'authenticité du territoire, vecteurs d'attractivité. Cette orientation s'inscrit dans la volonté de concilier développement et protection des cadres paysager et patrimonial.*

### Offrir un cadre aux expressions paysagères du territoire

- Préserver l'expression de ces motifs paysagers signalant l'urbain dans les paysages, notamment en préservant des espaces de respiration et en veillant plus précisément aux silhouettes présentes au sein de la plaine alluviale et de la Côte de Nuits
- Maintenir les vues emblématiques sur les grands paysages en préservant et valorisant les cônes de vues et les axes de découvertes notamment entre la plaine et les coteaux
- Soutenir les espaces agricoles et viticoles AOP/AOC dans leur développement
- Valoriser et traiter les lisières agricoles, forestières, viticoles et urbaines au profit d'une découverte constante des paysages et organiser les transitions entre paysages naturels, agricoles et urbains par des traitements végétaux qualitatifs
- Valoriser les paysages nourriciers issus de l'agriculture de proximité comme composantes structurantes du cadre paysager, en renforçant leur lisibilité, leur accessibilité et leur appropriation par les habitants
- Afin de préserver et de mettre en avant la complexité et la diversité des paysages, le territoire souhaite :
  - Protéger la co-visibilité entre la Côte de Nuits et les basses vallées de la Tille et de l'Ouche

- Au sein du Dijonnais, préserver les espaces de respirations agricoles et naturels entre les centralités
- Préserver les couronnes herbagères et les haies qui offrent une transition douce dans les paysages, notamment au sein des Trois Rivières

### Offrir un cadre de lecture aux ensembles patrimoniaux du territoire

- Considérer la zone écran comme porte d'entrée du site des Climats du vignoble de Bourgogne inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Soigner les espaces tampons avec le Bien à travers une qualification des franges urbaines et des limites parcellaires
- Valoriser les routes belvédères, les cônes de vues et les grandes ouvertures en direction du site des Climats du vignoble de Bourgogne inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et ses attributs patrimoniaux, afin de garantir la valeur universelle exceptionnelle (VUE)
- Consolider les effets de seuil des entrées de ville par Quetigny, Chenôve et Plombières-lès-Dijon vers le cœur historique de Dijon
- Permettre les adaptations urbaines et architecturales en préservant l'identité du lieu au sein des tissus historiques pour favoriser leurs transitions (nature en ville, piétonnisation du cœur historique de Dijon, etc.)

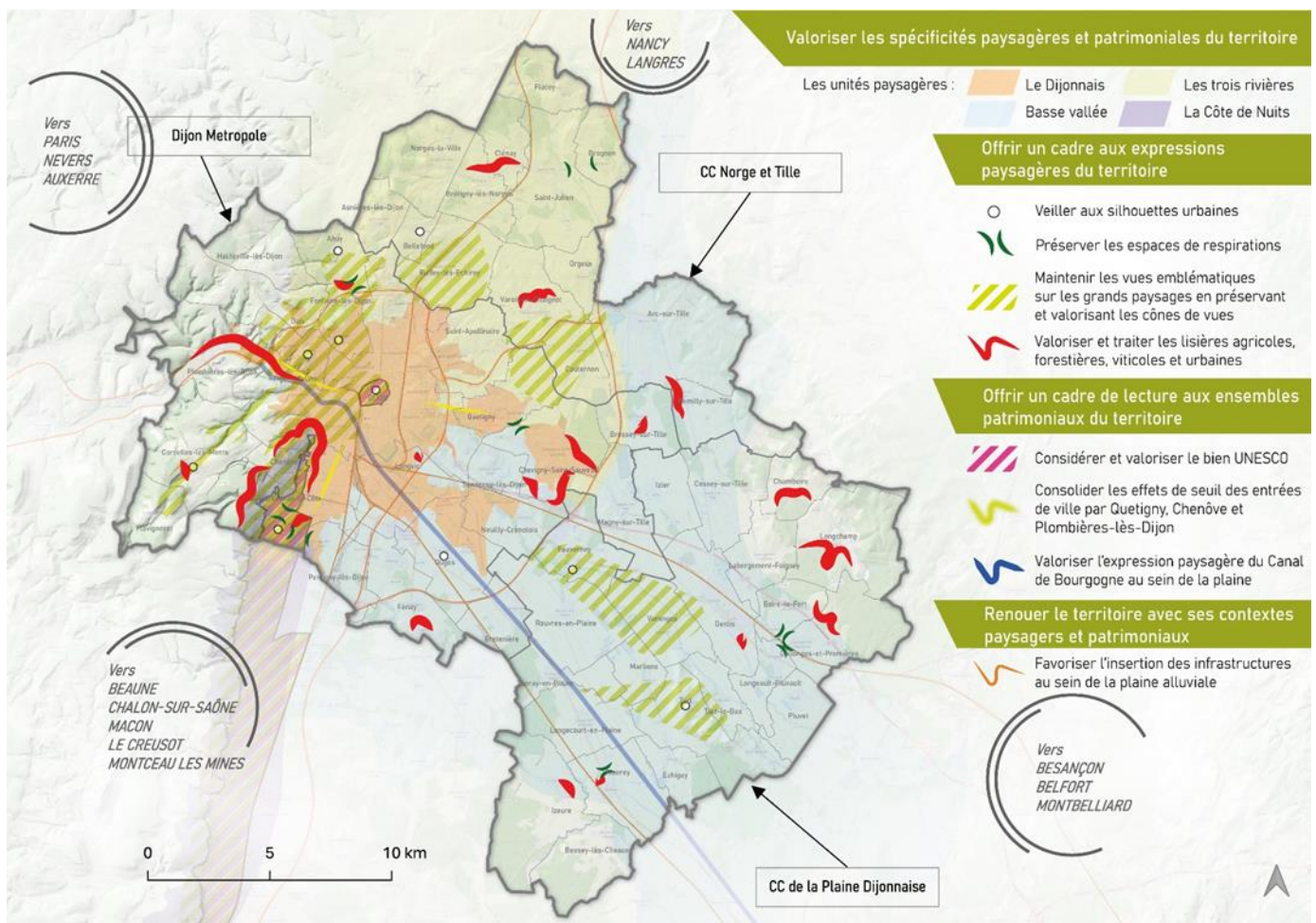
- Travailler sur la signalétique des entrées de ville et la maîtrise de la publicité et des enseignes, comme cela a été fait à l'échelle du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Dijon Métropole, afin de renforcer la lisibilité des seuils d'entrée, la qualité paysagère et l'identité des communes
- Valoriser l'expression paysagère du Canal de Bourgogne au sein de la plaine alluviale

### Renouer le territoire avec ses contextes paysagers et patrimoniaux

- Favoriser l'insertion des infrastructures au sein de la plaine alluviale (ligne haute-tension, A39, A31, réseau LGV)
- Prendre en compte et valoriser cette diversité d'inscriptions paysagères
- Chercher une diversité urbaine et architecturale sur le territoire afin

d'accompagner l'évolution des paysages bâtis et urbains en respect de l'authenticité et de l'intégrité des lieux à forte valeur patrimoniale, et particulièrement de la VUE s'agissant des communes de la zone centrale des Climats

- (Re)placer l'eau au cœur des villes, permettant de valoriser sa place et son histoire dans le développement des paysages emblématiques du territoire
- Engager le réaménagement et la requalification des zones urbaines, commerciales ou d'activités dévalorisantes pour le paysage du territoire et notamment des entrées de ville
- Réhabiliter les paysages dégradés du territoire, notamment les espaces en friches et les anciennes gravières



# Axe 2 :

Consolider le cadre  
de vie pour une  
attractivité durable,  
résiliente et  
inclusive



Dans un contexte de transitions profondes, tant sur le plan démographique que social, environnemental et économique, le territoire du SCoT du Dijonnais fait face à des défis majeurs en matière d'habitat et de cadre de vie. La croissance de la population, la diversité des profils résidentiels et l'évolution des modes de vie interrogent la capacité du territoire à offrir des solutions de logement adaptées, accessibles et qualitatives pour l'ensemble de ses habitants. Parallèlement, la pression sur le marché immobilier, marquée par la hausse des prix et la tension sur l'offre disponible, accentue les inégalités d'accès au logement et impose une régulation maîtrisée de la production résidentielle.

Ces enjeux se conjuguent à la nécessité de préserver l'identité des lieux, de renforcer la cohésion sociale et de garantir un aménagement respectueux de l'environnement. Il s'agit de concilier l'accueil de nouveaux habitants avec la protection des ressources et la valorisation des patrimoines urbains, ruraux et architecturaux. Dans ce cadre, la recherche d'une densité équilibrée, la mobilisation des logements vacants, la réhabilitation du bâti existant et la promotion d'habitats évolutifs et durables deviennent des leviers essentiels pour répondre aux mutations en cours tout en limitant l'artificialisation des sols.

L'adaptation du cadre de vie dépasse la seule question du logement. Elle engage une réflexion globale sur la qualité des espaces publics, l'accès équitable aux équipements et services, la vitalité des centralités et la modernisation des zones commerciales. Dans un territoire sur lequel les pratiques de consommation, de mobilité et de travail évoluent, il est nécessaire d'accompagner ces transformations pour préserver l'attractivité du Dijonnais. La réorganisation des espaces de vie, la diversification de l'offre commerciale, la valorisation des centralités urbaines et rurales, ainsi que la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques sont autant de dimensions à intégrer pour bâtir un cadre de vie harmonieux, résilient et inclusif.

Dans cette perspective, l'axe 2 du SCoT du Dijonnais se veut transversal et pragmatique. Il repose sur des choix d'urbanisation mesurés, orientés vers la mixité sociale et générationnelle, la sobriété énergétique et l'amélioration du quotidien des habitants.

## Orientation 1 : Proposer une offre résidentielle diversifiée et adaptée aux mutations sociales

*Confronté à des dynamiques démographiques diversifiées et à une pression croissante sur le marché du logement, le territoire du SCoT du Dijonnais doit répondre aux besoins variés de ses habitants tout en maîtrisant son développement. La hausse des prix immobiliers, la tension sur l'offre disponible et les mutations des modes de vie imposent des solutions flexibles, durables et inclusives. Il s'agit de garantir l'accès au logement pour tous les publics, de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir une urbanisation économe en ressources, respectueuse de l'identité locale et des enjeux énergétiques.*

### Poursuivre et accompagner la dynamique démographique

- Le territoire du SCoT du Dijonnais joue un rôle de locomotive à l'échelle de la région, avec une croissance démographique constante. Il souhaite ainsi poursuivre cette dynamique démographique en visant l'accueil d'environ 28 400 habitants supplémentaires à horizon 2046

### Répondre aux évolutions démographiques

- Afin de permettre la réalisation de ses ambitions démographiques, le territoire fixe pour objectif la réalisation de 35 000 nouveaux logements sur la période d'application du SCoT, soit environ 1 700 logements supplémentaires par an
- Le territoire connaît une évolution constante en matière d'habitat, portée par la diversité de profils de ses habitants. Qu'il s'agisse de jeunes actifs, de familles, ou de personnes âgées, les attentes varient en fonction du cycle de vie, des modes de vie et des contraintes socio-économiques. À ce titre, le territoire souhaite :
  - Développer des logements évolutifs et adaptés au parcours résidentiel
  - Produire une offre de logements à destination des publics spécifiques (étudiants, jeunes actifs, saisonniers, seniors, gens du voyage, personnes à mobilité réduite, etc.)

- Renforcer la cohésion sociale par des opérations de mixité sociale et générationnelle
- Poursuivre les efforts pour garantir une offre importante de logements sociaux sur le territoire métropolitain
- Rechercher la flexibilité, la durabilité et la qualité de vie en promouvant des nouvelles solutions à l'habitat

- Le territoire du SCoT est confronté à un phénomène de tension vis-à-vis de l'offre en logement disponible. Pour répondre aux effets de la hausse des prix de l'immobilier, le syndicat mixte du SCoT souhaite que les collectivités membres actionnent des mécanismes de régulation
- Afin de garantir un développement équilibré et cohérent vis-à-vis des évolutions démographiques, le SCoT souhaite :
  - Rechercher une répartition harmonieuse des logements en fonction de l'armature territoriale
  - Instaurer des objectifs de production maîtrisée de logements en cohérence avec la capacité des infrastructures locales et les réseaux de mobilité

**Privilégier une urbanisation économe, durable et qualitative**

- Tendre vers une densité équilibrée et acceptable en se servant des morphologies urbaines et de l'identité patrimoniale pour diversifier le parc de logement et éviter le tout individuel
- Organiser la mobilisation des logements vacants
- Permettre et encourager la réhabilitation pour un urbanisme durable, alliant efficacité énergétique et qualité architecturale
- Dans une vision prospective et de recherche de qualité énergétique, le SCoT souhaite mettre en avant une urbanisation durable. Pour ce faire, les élus du syndicat mixte

souhaitent soutenir des aménagements résidentiels dans une dynamique de lutte contre la précarité énergétique. Pour cela, il est attendu des collectivités membres de :

- Favoriser l'amélioration de la performance énergétique des logements pour limiter leur consommation et déperditions énergétiques, mais aussi pour limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Promouvoir l'usage de nouvelles techniques de construction, notamment l'usage de matériaux biosourcés et durables
- Soutenir la création de logements modulables et bioclimatiques en partenariat avec des bailleurs

## Orientation 2 : Construire un cadre de vie qualitatif en lien avec les mutations du territoire

*Face aux évolutions sociales, environnementales et climatiques, le territoire du SCoT du Dijonnais doit adapter son cadre de vie pour préserver son attractivité et son identité. L'urbanisation, la rénovation du bâti et l'évolution des modes d'habitat nécessitent une approche respectueuse des tissus existants, qu'ils soient urbains, ruraux ou patrimoniaux. Les ruptures morphologiques, la banalisation architecturale et les mutations paysagères posent des défis en termes de cohérence et de qualité urbaine. Cette orientation vise ainsi à favoriser des formes urbaines harmonieuses, une réhabilitation attentive du patrimoine bâti et un aménagement qualitatif des entrées de ville et des centralités.*

### Encourager les adaptations architecturales et urbaines du bâti, y compris vernaculaire

- Pour répondre aux défis sociaux, environnementaux et climatiques, le SCoT cherche à améliorer l'habitabilité et l'attractivité des espaces urbains et ruraux. Dans ce sens, les bâtiments, qu'ils s'agissent de constructions traditionnelles ou d'architecture contemporaine constituent des marqueurs des centralités du territoire. Pour veiller à une bonne couture urbaine, architecturale et paysagère, le SCoT souhaite :
  - Inciter les nouvelles formes urbaines durables et adaptées aux tissus, notamment sur les petits villages et hameaux
  - Assurer des coutures urbaines entre les tissus pour limiter les ruptures morphologiques
  - Valoriser et protéger le patrimoine bâti historique et remarquable
- Valoriser et restaurer les éléments du petit patrimoine, du patrimoine vernaculaire et du patrimoine d'intérêt local
- Favoriser l'insertion des dispositifs d'énergies renouvelables de manière qualitative aux bâtis (pompes à chaleur, tuiles photovoltaïques par exemple)
- Travailler sur les traversées des différentes entrées de ville en couplant des objectifs paysagers, environnementaux et de mobilités
- Promouvoir un urbanisme fondé sur la santé publique et le bien-être de tous, en s'attachant à réduire les inégalités sociales et territoriales, notamment en améliorant l'accessibilité aux services de soins de proximité, en déployant des espaces verts et des infrastructures de mobilités actives et en encourageant l'accès à une alimentation saine et locale via les circuits courts

### Orientation 3 : Garantir un accès équitable et adapté aux équipements et services essentiels sur chaque bassin de proximité

*Le territoire du SCoT du Dijonnais est marqué par des dynamiques contrastées entre la métropole dijonnaise, fortement polarisante, et des espaces périurbains et ruraux aux besoins croissants en services et équipements de proximité. Cette centralisation des fonctions urbaines conduit à des déséquilibres territoriaux, renforçant les déplacements contraints et limitant l'attractivité des centralités secondaires. Par ailleurs, les évolutions démographiques, les mutations des modes de vie et de consommation, ainsi que les impératifs de transition écologique appellent à repenser l'organisation du territoire.*

*Dans ce contexte, il est essentiel de promouvoir une approche plus équilibrée, conciliant l'amélioration de la qualité de vie des habitants, la préservation des centralités comme lieux de vie dynamiques, et l'adaptation des infrastructures aux enjeux contemporains. La diversification des services, la revitalisation des espaces commerciaux et la recherche de solutions innovantes, tant en matière de mobilités que d'accès aux équipements, doivent ainsi permettre de renforcer la cohésion territoriale et de soutenir un développement harmonieux et résilient.*

#### **Renforcer la cohésion territoriale au travers d'une couverture équilibrée des équipements et des services**

- Développer des équipements de proximité polyvalents (santé, sport, culture) dans les pôles des deux communautés de communes pour limiter les déplacements pendulaires vers Dijon métropole
- Améliorer l'accès aux services de proximité dans les zones périurbaines et rurales
- Promouvoir la mutualisation des équipements et services de proximité entre communes périurbaines/rurales pour optimiser leur usage
- Poursuivre l'effort de déploiement des infrastructures numériques pour développer les téléservices (e-administration, téléconsultation) dans les villages les plus éloignés

#### **Encourager les initiatives locales pour une offre diversifiée**

- Soutenir les projets associatifs et citoyens visant à maintenir des commerces de proximité et des services itinérants
- Favoriser la coopération entre les acteurs du territoire pour renforcer l'offre de services éducatifs, économiques et culturels

- Conforter le commerce de proximité au sein du territoire

#### **Adapter les équipements aux évolutions démographiques et aux nouveaux modes de vie**

- Développer des structures adaptées aux nouveaux modes de vie, notamment en favorisant la création d'espaces de vie, d'échange et de coworking en milieu périurbain
- Développer des espaces publics connectés, polyvalents et multifonctionnels pour répondre aux besoins sociaux croissants
- Déployer des infrastructures numériques pour améliorer l'accessibilité aux services en ligne et répondre aux besoins croissants du télétravail

#### **Conforter les centralités existantes en commerces et services**

- Le confortement nécessaire des activités commerciales et de services dans les centres-villes et centres-bourgs, à chaque échelle de l'armature territoriale, s'inscrit dans une stratégie globale de redynamisation de ces lieux de vie essentiels. Selon les situations, ce maintien peut nécessiter réduction ou extension des linéaires commerciaux prioritaires, tout en

restant dans un périmètre de lieux multifonctionnels

- Plus spécifiquement, le confortement du centre-ville de Dijon comme lieu de commerces et de services diversifiés et à fortes spécificités avec un rayonnement très large est un enjeu majeur, en interaction forte avec :
  - Les modalités d'accès à cet espace qui a une vocation de rayonnement, en s'appuyant sur des activités événementielles renforcées
  - La présence de l'emploi sur le centre-ville
  - Le renforcement démographique sur le centre élargi aux quartiers environnants

### **Orienter la modernisation/restructuration des zones commerciales face aux évolutions des pratiques et attentes en matière d'achat**

- Anticiper à des rythmes adaptés à chaque cas, la restructuration des zones commerciales, et en priorité des très grandes zones, en posant pour objectif premier d'en faire de véritables lieux de vie et en s'appuyant sur des programmes multifonctionnels

### **Accompagner l'adaptation de l'offre de commerces et services à l'évolution démographique et des pratiques**

- Veiller au maintien de services commerciaux dans les centralités de proximité existantes ou futures concentrant plusieurs fonctions et ayant vocation à accueillir du commerce
- Évaluer au cas par cas les besoins effectifs de création de services de proximité dans le cadre du développement de nouveaux quartiers, au regard des offres déjà existantes dans leur environnement direct
- Éviter la dispersion des commerces et services, en particulier sur les axes de déplacements, afin de conforter les effets de centralités
- Accompagner les acteurs économiques dans leur adaptation aux changements de pratiques des consommateurs, en particulier dans une logique de proximité, pouvant nécessiter une restructuration partielle ou totale de locaux commerciaux existants

## Orientation 4 : Vers une mobilité durable, inclusive et résiliente pour transformer les déplacements et renforcer la cohésion territoriale

*Les trois EPCI du territoire, en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), disposent d'un levier essentiel pour structurer une mobilité durable, inclusive et résiliente. Dans un contexte de transitions écologiques, sociales et économiques, l'exercice de cette compétence vise à mieux répondre aux besoins de déplacements quotidiens tout en limitant les impacts environnementaux. L'enjeu est d'organiser des mobilités plus sobres en énergie, moins émettrices de gaz à effet de serre et adaptées aux réalités territoriales, en particulier dans la recherche d'un équilibre entre les espaces urbains, périurbains et ruraux.*

*Pour y parvenir, le SCoT du Dijonnais souhaite renforcer la complémentarité des modes de transport, améliorer l'accessibilité pour tous les usagers et réduire la dépendance à la voiture individuelle et affirme sa volonté de s'appuyer sur le service express régional métropolitain (SERM) pour organiser un développement territorial fondé sur l'accessibilité, l'équité et la transition écologique. Cette orientation vise ainsi à garantir un système de transport performant, équitable et résilient, au service de l'ensemble du territoire, tout en répondant aux enjeux environnementaux et sociaux actuels.*

### **Améliorer et adapter les infrastructures routières pour une mobilité plus sûre, fluide et respectueuse des enjeux environnementaux**

- Renforcer le rôle des axes secondaires pour une mobilité durable en organisant notamment les transports en commun pour chercher à désengorger ces axes en répondant à une demande locale
- Développer les aires de covoiturage et les parcs relais connectés aux grands flux dans une volonté de favoriser l'intermodalité avec les transports collectifs, en évitant les zones à enjeux environnementaux
- Optimiser et structurer une offre innovante, pratique et numérique en faveur des nouveaux modes de déplacements

### **Adapter et renforcer les réseaux de transports en commun pour promouvoir une mobilité inclusive et durable au service de la cohésion territoriale**

- Structurer l'offre de mobilité autour d'un réseau express régional métropolitain performant, connecté aux autres modes de transport collectifs et aux mobilités actives, et intégré aux dynamiques d'aménagement urbain

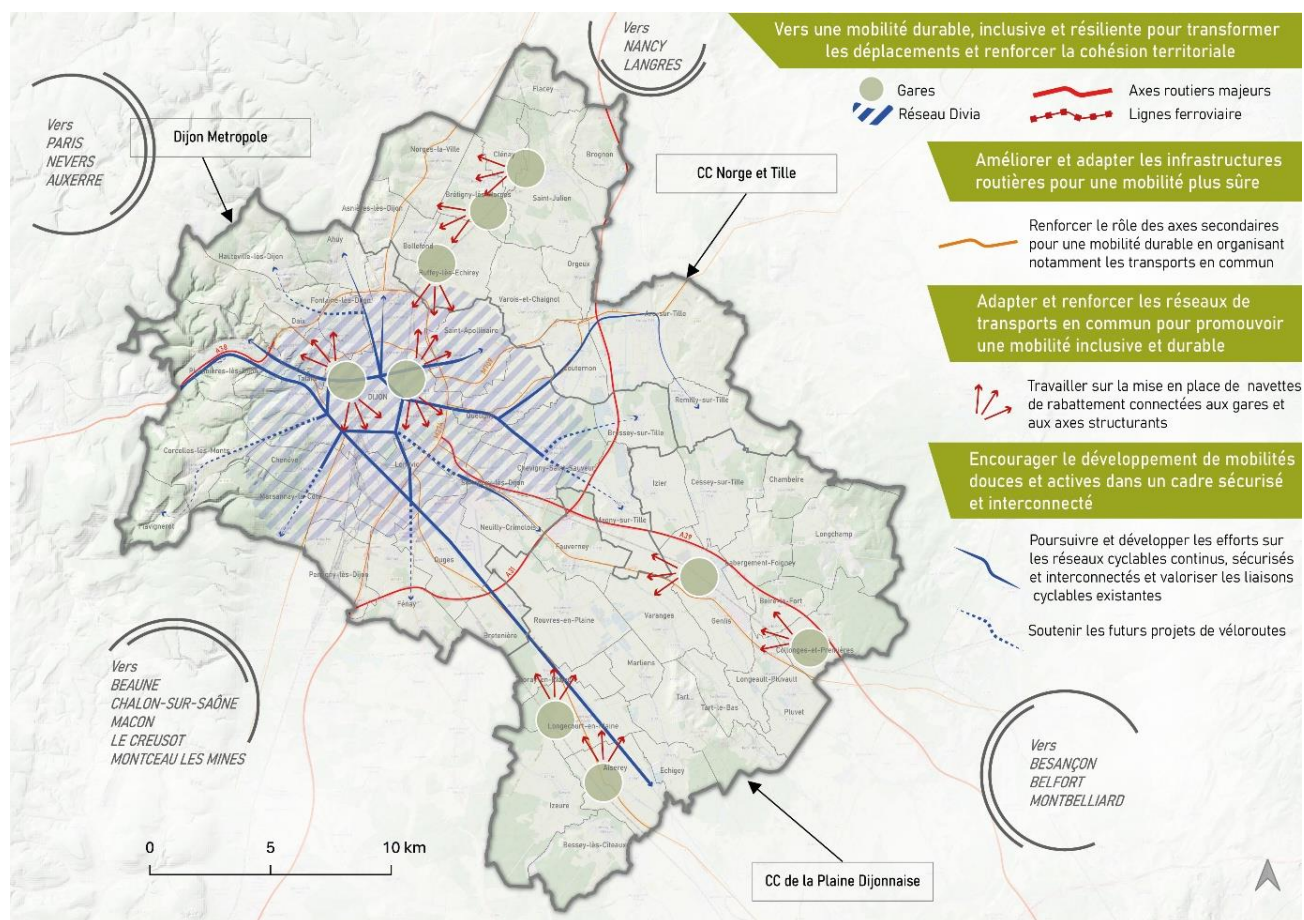
- Travailler sur la mise en place de navettes de rabattement connectées aux gares et aux axes structurants
- Travailler avec la Région et le Département pour améliorer la desserte interurbaine en renforçant la fréquence et l'amplitude des services de cars et trains
- Développer et compléter les réseaux de transports collectifs urbains, notamment celui des transports en commun en site propre et de bus de la Métropole en l'articulant avec les autres systèmes de déplacement
- Développer le Transport à la Demande (TAD) adapté à des publics ciblés
- Améliorer l'inclusivité des transports publics, notamment pour les personnes à mobilité réduite
- Communiquer et sensibiliser aux avantages des mobilités alternatives pour diminuer la place de la voiture individuelle
- Accompagner les entreprises et administrations dans la mise en place de plans de mobilité pour diminuer les trajets domicile-travail

**Encourager le développement de mobilités douces et actives dans un cadre sécurisé et interconnecté pour réduire la dépendance à la voiture individuelle**

- Poursuivre et développer les efforts sur les réseaux cyclables continus, sécurisés et interconnectés
- Soutenir les futurs projets de véloroutes et valoriser les liaisons cyclables existantes
- Structurer un réseau cyclable continu et interterritorial, reliant les pôles résidentiels,

d'emplois, de loisirs et les centralités métropolitaines, y compris entre Dijon métropole et les deux communautés de communes

- Accompagner la mise en œuvre des schémas de mobilité à l'échelle intercommunale, notamment le Schéma Directeur Cyclable de Dijon Métropole à horizon 2030 et la charte de coopération adoptée en 2022 entre les deux communautés de communes



Axe 3 : Stimuler  
une économie  
diversifiée, durable  
et compétitive pour  
faire face aux  
mutations



Le territoire, marqué par des dynamiques économiques contrastées et des besoins croissants en innovation, doit concilier la valorisation de ses filières traditionnelles (agriculture, viticulture, industrie) avec la diversification de son tissu productif vers des secteurs d'avenir. Face à une concurrence accrue entre territoires et à des besoins croissants en innovation, il s'agit d'adopter une approche prospective qui renforce l'attractivité économique tout en assurant un développement durable et inclusif.

Par ailleurs, la question du rééquilibrage de l'offre commerciale entre centre et périphérie devient un enjeu majeur afin de répondre aux nouvelles pratiques de consommation et de revitaliser les centralités urbaines. La transition numérique et les évolutions des modes de vie nécessitent une adaptation des infrastructures et des services pour garantir une dynamique économique cohérente et pérenne.

Enfin, face aux mutations climatiques et aux défis liés à la transformation écologique, la résilience des infrastructures économiques doit être renforcée. Cela passe par une meilleure anticipation des risques, une gestion optimisée des ressources et une intégration plus poussée des enjeux environnementaux et technologiques dans les stratégies de développement territorial. Le SCoT du Dijonnais doit ainsi se positionner comme un acteur clé de cette transition, en fédérant les initiatives et en assurant un équilibre entre tradition et innovation.

## Orientation 1 : Soutenir les filières agricoles, forestières, vertes et primaires pour renforcer une économie locale, de proximité et durable

*Face aux défis de la transition écologique et économique, le territoire souhaite adopter une stratégie alimentaire locale et résiliente. Le maintien et le développement du maraîchage, ainsi que la promotion d'une agriculture plus raisonnée, constituent des leviers essentiels pour renforcer la souveraineté alimentaire et encourager la production locale. Parallèlement, la protection et la valorisation de la viticulture s'inscrivent dans une logique de préservation des savoir-faire tout en soutenant l'attractivité économique et touristique.*

### **Intégrer les pratiques agricoles aux modes de vie locaux et aux circuits courts**

- Encourager une plus grande proximité entre la production agricole et les habitants, en soutenant les circuits courts
- Développer une agriculture de proximité en promouvant l'agriculture urbaine et périurbaine à l'appui des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) portés par Dijon Métropole et les deux autres intercommunalités, qui visent à développer des systèmes alimentaires durables à l'échelle locale, en articulation avec le PAT départemental et les engagements de la charte alimentaire territoriale.
- Créer une véritable chaîne de valeur locale, en renforçant les infrastructures pour la transformation et la distribution des produits agricoles au niveau local
- Accompagner l'évolution du bâti agricole, s'il ne porte pas atteinte à la fonctionnalité des sites et à leur qualité paysagère pour des projets de diversification comme la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production

### **Mettre en valeur les filières identitaires et les produits d'excellence du territoire**

- Valoriser les produits labellisés (AOC, AOP, IGP) comme la moutarde de Dijon, l'Époisses, le cassis, les petits fruits rouges et les vins de Bourgogne, en intégrant ces

filières à des stratégies touristiques et économiques régionales

### **Renforcer l'innovation dans les secteurs agricoles (agroalimentaire) et la filière viticole**

- Soutenir les viticulteurs et producteurs locaux dans leur transition agroécologique pour des techniques innovantes
- Permettre la diversification des activités agricoles avec le développement des nouvelles techniques : énergies renouvelables, comme la méthanisation ou l'agrivoltaïsme, l'agroforesterie
- Moderniser et rénover les infrastructures agricoles, de stockage et de transformation existantes dans les secteurs stratégiques du SCoT du Dijonnais, notamment dans la Plaine Dijonnaise, cœur de la production agroalimentaire locale, pour répondre aux enjeux climatiques, sanitaires et économiques
- Encourager l'implantation d'entreprises agro-technologiques dans les zones rurales pour moderniser le tissu productif

### **Encourager une gestion multifonctionnelle et durable des espaces boisés**

- Promouvoir une exploitation raisonnée pour l'approvisionnement en bois-énergie en valorisant les ressources locales sans épuiser les capacités de renouvellement des massifs forestiers
- Mettre en place des partenariats entre acteurs forestiers, communes et entreprises pour :

- Développer des circuits courts d'approvisionnement pour de la construction bois
- Favoriser des matériaux biosourcés et moins sensibles au changement climatique

**Structurer des filières économiques autour du bois et des forêts**

- Créer des « zones d'excellence bois » dans des communes identifiées comme pôles de production afin de favoriser la transformation locale du bois et éviter la dépendance aux importations
- Soutenir la création de pôles innovants pour le développement de produits issus du bois intégrant l'économie circulaire

**Promouvoir l'agroforesterie et les projets combinés**

- Encourager l'intégration de haies bocagères et l'agroforesterie pour diversifier les revenus agricoles tout en préservant la biodiversité et en améliorant la qualité des sols

**Valoriser les atouts du territoire pour structurer et développer des filières vertes innovantes et résilientes**

- S'appuyer sur les spécificités du territoire, à savoir une forte vocation agricole dans la Plaine Dijonnaise, des zones industrielles stratégiques (Dijon métropole) pour développer des filières vertes intégrant notamment, les énergies renouvelables, l'agriculture durable, l'économie circulaire, l'innovation numérique
- Encourager des infrastructures de production d'énergie renouvelable dans les pôles industriels, et plus particulièrement dans des secteurs moteurs de l'économie locale, comme Dijon Métropole qui constitue un potentiel important pour l'installation de technologies renouvelables
- Encourager les projets d'économie circulaire pour réduire les déchets et valoriser les ressources locales

## Orientation 2 : Faire du territoire un centre d'excellence en formation et innovation

*Dans un contexte d'internationalisation croissante, le territoire du Dijonnais affirme son attractivité grâce à un développement soutenu dans les domaines de l'innovation, de la recherche et des filières stratégiques. L'Université de Bourgogne Europe (UBE) et les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle central dans l'enseignement supérieur, attirant un nombre croissant d'étudiants, notamment internationaux. Par ailleurs, l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises locales constitue un enjeu clé pour accompagner les mutations économiques. La montée en puissance de secteurs stratégiques tels que la logistique, l'agroalimentaire, les fonctions métropolitaines, les industries de haute technologie et les industries vertes témoigne de la nécessité d'adapter les compétences aux évolutions du marché du travail.*

### **Renforcer l'attractivité de l'Université de Bourgogne Europe dans les filières stratégiques (numérique, agroalimentaire, santé, industries vertes)**

- Renforcer les interactions entre l'université et les entreprises régionales
- Structurer une filière numérique à l'échelle du territoire et de la région, en lien avec les infrastructures et les acteurs de l'innovation

### **Favoriser les passerelles entre recherche académique et besoins économiques**

- Encourager le rapprochement avec les pôles régionaux et transfrontaliers, notamment en travaillant avec l'Université de Bourgogne Europe (UBE) pour développer des programmes communs autour de thématiques stratégiques comme la santé et la transition énergétique
- Adapter l'offre de formation continue aux besoins des entreprises et des métiers en tension
- Soutenir le milieu de la recherche académique et améliorer son insertion dans les milieux stratégiques

### **Renforcer l'offre d'équipements éducatifs et technologiques pour une internationalisation accrue**

- Promouvoir Dijon comme un pôle d'excellence académique à l'échelle internationale

- Se servir du rôle économique et académique de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin et de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin pour renforcer l'attractivité nationale et internationale du territoire
- Encourager l'installation de centres internationaux de recherche dans des secteurs comme la santé et l'innovation alimentaire

### **Développer des formations adaptées aux secteurs économiques d'avenir pour renforcer l'attractivité et la résilience territoriale**

- Favoriser l'emploi inclusif et adapté aux mutations socio-économiques
- Développer des incubateurs dédiés aux filières vertes dans des zones stratégiques
- Créer des centres de formation professionnelle dans des pôles ruraux pour accompagner les transitions agricoles et technologiques
- Intégrer le secteur du bâtiment et des travaux publics dans les dispositifs de formation et de qualification professionnelle, en lien avec les enjeux de transition écologique, à la restauration du patrimoine bâti

### Orientation 3 : Construire un équilibre territorial entre la métropole et les deux communautés de communes pour renforcer l'attractivité et la compétitivité économique

*Face aux enjeux croissants de compétitivité et d'attractivité territoriale, la diversification économique et la structuration de l'emploi apparaissent comme des leviers essentiels pour renforcer le rayonnement économique. Il s'agit de répondre aux diverses spécialisations entre les territoires en consolidant la sphère productive et en favorisant une économie variée. Au sein des communautés de communes, cette diversification doit être durable et s'appuyer sur les spécialisations existantes, telles que la logistique, l'agroalimentaire, l'industrie et l'artisanat, afin d'éviter la dépendance à un secteur unique tout en valorisant les atouts locaux. L'organisation économique doit ainsi encourager les synergies et complémentarités entre territoires pour renforcer leur attractivité. Dans cette optique, l'articulation entre les zones d'activités économiques (ZAE) de la métropole et celles des communautés de communes est essentielle pour construire un tissu économique intégré et cohérent.*

#### **Diversifier et structurer le tissu économique pour un développement équilibré**

- Consolider les filières économiques existantes, tout en favorisant l'émergence de nouveaux secteurs comme les énergies renouvelables, le numérique, et les biotechnologies, pour renforcer la résilience et la diversité économique
- Conforter et densifier les parcs d'activités existants pour soutenir le développement de l'économie productive et industrielle, en valorisant les potentiels fonciers disponibles, en modernisant les infrastructures et en facilitant l'accueil d'entreprises locales et innovantes.
- Renforcer le rôle métropolitain de Dijon comme moteur du développement territorial et régional, en créant des synergies avec les pôles urbains stratégiques et intermédiaires d'équilibre pour irriguer l'ensemble du territoire économique du SCoT
- Renforcer les collaborations économiques déjà existantes pour chercher une répartition des opportunités d'emploi sur l'ensemble du territoire

#### **Accueillir de l'activité au sein des pôles économiques multifonctionnels de manière à répondre aux besoins actuels dans les territoires ruraux**

- Transformer des zones d'activités vieillissantes, présentant un manque de mixité fonctionnelle et de qualité éco-paysagère, en polarités intégrant production artisanale, commerce lorsqu'il est accompagné d'une activité de production et services tertiaires. Une transformation multifonctionnelle (artisanat, services) de ces zones renforcera leur attractivité et leur insertion dans le maillage économique local
- Créer des « pôles économiques » au sein des deux communautés de communes, dans le respect de l'armature territoriale, pour limiter les déplacements pendulaires vers Dijon métropole et dynamiser le tissu économique local, tout en évitant les zones à enjeux environnementaux
- Créer des clusters thématiques pour diversifier l'économie :
  - Renforcer avec la Plaine Dijonnaise le cluster de l'agro-technologie, associant recherche et développement pour l'innovation agricole
  - Renforcer les filières artisanales et industrielles avec la NeT pour répondre

aux demandes locales tout en intégrant des principes d'économie verte

- Chercher une densification des zones économiques (verticalité) en tenant compte des éléments paysagers et urbains

**Maîtriser le développement des pôles logistiques majeurs au sein du territoire**

- Privilégier l'implantation de nouveaux grands entrepôts logistiques en lien avec l'activité productive ou de transformation ou de reconditionnement sur des espaces existants à conforter, par densification ou extension

- Conserver ou optimiser, dans une vision prospective à moyen et long termes, des embranchements ferrés existants ou potentiels
- Envisager le recours au transport fluvial pour l'approvisionnement logistique du territoire, si les conditions d'infrastructure, de navigabilité et de préservation de la ressource en eau le permettent
- Insérer la logistique urbaine dans le tissu urbain existant en mixité fonctionnelle autant que possible, et dans les zones d'activités économiques

## Orientation 4 : Faire du territoire un « Hub » pour l'économie de demain

*Dans un contexte de mutations économiques et de transitions professionnelles, le renforcement de l'attractivité territoriale et de l'emploi constitue un enjeu majeur pour assurer un développement équilibré et pérenne. La diversification de l'économie et de l'emploi, en réponse aux contrastes territoriaux, doit s'accompagner d'une complémentarité entre fonctions métropolitaines et activités de proximité, garantissant une répartition équilibrée et une dynamique entrepreneuriale soutenue, notamment en faveur des PME et TPE. Cette approche nécessite une logique prospective dans la création d'emplois, privilégiant l'adaptabilité et la montée en compétences des travailleurs afin d'accompagner les transformations économiques plutôt que de renforcer l'hyperspécialisation.*

### **Renforcer le rôle des territoires ruraux dans l'innovation en s'appuyant sur des spécificités différenciées et complémentaires des deux intercommunalités du SCoT du Dijonnais pour répondre aux enjeux de transitions économique et écologique**

- Valoriser les spécificités de chaque intercommunalité pour développer des activités complémentaires :
  - La CC Plaine dijonnaise présente une forte vocation agricole, elle constitue un laboratoire idéal pour développer l'innovation en agriculture durable et économie circulaire. L'objectif est de promouvoir l'agroécologie, les circuits courts, et la valorisation des déchets agricoles (méthanisation, compostage), tout en intégrant des outils technologiques comme l'agriculture de précision (irrigation connectée, capteurs hydriques, etc.)
  - La CC Norge et Tille présente une attractivité résidentielle croissante, résultant de la proximité immédiate de Dijon Métropole, ainsi qu'une identité plus diversifiée mêlant agriculture, services et artisanat. L'objectif est de développer un pôle d'innovation en valorisant l'artisanat (écoconstruction), la logistique verte et la mobilité durable, les services innovants (mobilité connectée, services numériques pour les circuits-courts, services de santé à distance, etc.) et le tourisme durable et expérimental, tout en renforçant les

synergies économiques avec Dijon métropole

- Encourager la création de coopératives d'innovation rurales qui réuniraient producteurs, artisans et entrepreneurs locaux pour mutualiser les ressources et développer des projets innovants

### **Positionner Dijon comme une capitale régionale de l'innovation**

- Renforcer le Pôle d'excellence Valmy, combinant recherche, développement et expérimentation dans les domaines de l'agriculture durable et de la santé (biotechnologie médicale) considérés comme des secteurs porteurs au niveau régional, bénéficiant de la présence de centres hospitaliers importants (CHU de Dijon) et d'écoles spécialisées

### **Positionner le territoire comme un pôle économique stratégique et rayonnant au sein du triangle Paris-Lyon-Strasbourg grâce à une offre foncière et immobilière adaptée et attractive aux porteurs de projets**

- Mettre en place des espaces dédiés aux entreprises innovantes et aux porteurs de projets, tels que des hôtels d'entreprises, des pépinières, et des espaces de coworking, à proximité des pôles d'innovation et des zones économiques stratégiques
- Intégrer des solutions d'écoconception dans les projets immobiliers pour répondre aux enjeux environnementaux et accroître l'attractivité des espaces économiques

## Orientation 5 : Promouvoir un tourisme durable en valorisant les offres et destinations dans une dynamique de transition

*Le tourisme évolue vers des pratiques plus durables et immersives, incitant les territoires à repenser leur attractivité. Dans cette dynamique, l'intégration des mobilités actives (vélo, marche, modes de déplacement doux) dans l'offre touristique constitue un levier essentiel pour proposer des expériences plus authentiques et respectueuses de l'environnement. En parallèle, la valorisation du patrimoine gastronomique et viticole reste un axe stratégique majeur. L'ouverture de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin en 2022 a renforcé Dijon en tant que pôle culturel et touristique majeur. En alliant tradition et innovation, ces secteurs renforcent leur capacité à séduire des publics plus diversifiés, y compris internationaux, et à attirer de nouveaux investissements. L'articulation entre ces différentes stratégies contribue ainsi à un développement touristique durable, cohérent avec les atouts et les ambitions du territoire.*

### Déployer les supports nécessaires en favorisant un tourisme respectueux et résilient

- Offrir une structuration des espaces publics et des traversées des RD122 et M74 en faveur des mobilités douces
- Poursuivre le déploiement d'un maillage de voies douces pour les habitants et les touristes en s'appuyant sur les itinéraires « Voie des vignes » et « Tour de Bourgogne »
- Créer des parcours œnotouristiques immersifs autour des paysages culturels des Climats du vignoble de Bourgogne inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2015 en préservant la valeur universelle exceptionnelle (VUE) et en soulignant l'authenticité du lieu
- Développer des circuits culturels et patrimoniaux en lien avec les sites historiques (abbayes, hôtels particuliers, châteaux) et le patrimoine industriel rénové
- Veiller à une gestion durable du tourisme en travaillant sur la sensibilisation à l'environnement, aux sites sensibles et aux mutations en cours
  - Promouvoir l'usage touristique des voies navigables comme levier de découverte du territoire, en valorisant notamment le canal de Bourgogne, axe structurant du tourisme fluvial et cyclable.

### Consolider une offre diversifiée pour toutes et tous en mettant en avant les filières d'excellence

- S'appuyer sur les éléments vitrines du territoire (Dijon, capitale des Ducs de Bourgogne, doublement reconnue à travers, d'une part, l'inscription UNESCO du paysage culturel des Climats du vignoble de Bourgogne et, d'autre part, la CIGV célébrant le patrimoine culturel immatériel du Repas gastronomique des Français) comme support pour venir développer le tourisme local
- Mettre en avant la richesse du patrimoine bâti d'intérêt local et le patrimoine paysager autour de Dijon
- Développer l'œnotourisme en tant que levier majeur de rayonnement international
- Soutenir l'implantation d'hébergements thématiques (gîtes viticoles, hôtels de charme) pour enrichir l'offre touristique
- Renforcer la filière gastronomique locale et sa visibilité à l'international :
  - Soutenir la création de pôles « gastronomiques et terroirs » pour renforcer et diffuser l'attractivité au-delà du centre dijonnais, notamment dans les villages viticoles de Marsannay-la-Côte et le bourg de Chenôve

